

Délibération n°D20230007

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Farida MOUHOUBI

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le DEUX FÉVRIER, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 21, 22, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/01/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Fatiha BANCAL, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS.

ABSENTS EXCUSES :

Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Charles MARBOT	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Alain BANQUET	a donné délégation à	Josie BAYLE
Eric PROLA	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n°1 « Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) – Modifications des statuts - Maison de Santé »

INDEMNITÉS DES ÉLUS - AJUSTEMENT 2 ÈME ADJOINT

VU les délibérations du 10 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux ainsi que les majorations qui y sont associées ;

VU les délibérations du 24 septembre 2020 pour un ajustement d'indemnité, du 1^{er} juillet 2021 et du 30 juin 2022 à la suite à l'installation de nouveaux conseillers délégués ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les indemnités des Adjointes, des Conseillers Municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter une indemnité de fonction pour Monsieur Charles MARBOT, 2ème Adjoint délégué au taux de 22,5 % majoré de 20 % (commune chef-lieu d'arrondissement) soit 1 086,89 € bruts mensuels à compter du 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la nouvelle répartition des délégations (rajout délégation Finances) ;

CONSIDÉRANT le tableau actualisé des indemnités avec majorations versé en annexe à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VOTER une indemnité de fonction pour Monsieur Charles MARBOT, 2ème Adjoint délégué au taux de 22,5 % majoré de 20 % (commune chef-lieu d'arrondissement) soit 1 086,89 € bruts mensuels à compter du 1er janvier 2023.

Adopté par 23 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET (pouvoir), Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.)

5 Contre : (Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS).

1 non participation : (Charles MARBOT (pouvoir)).

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 024-212400378-20230202-D20230007-DE



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
02/02/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 FEV. 2023

et de l'affichage en date du - 7 FEV. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Farida MOUHOUBI



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD